

# LA PAC POST-2020 FACE A L'URGENCE ECOLOGIQUE

## Propositions de France Nature Environnement

Ce document présente l'état actuel des propositions de France Nature Environnement (FNE) pour la future Politique agricole commune (PAC), dans sa définition européenne et dans sa déclinaison nationale. Ces propositions s'attachent à promouvoir une agriculture qui réponde à l'enjeu alimentaire tout en respectant l'ensemble des grands équilibres environnementaux, au premier rang desquels la biodiversité, le climat, l'eau, le sol, l'air. Le bien-être animal est également pris en compte. Ces propositions sont encore susceptibles d'évoluer.

**Au préalable, FNE tient à souligner que les propositions sur la table des négociations, émanant de l'ancienne Commission, ne sont pas compatibles avec le Green Deal et sa déclinaison agricole « Farm to Fork ». Le projet de réforme de la PAC est, à cet égard, à réécrire entièrement.**

## POSITIONNEMENT GENERAL DE FNE SUR LA PAC

### HISTORIQUE

France Nature Environnement défend depuis de nombreuses années l'idée d'une PAC forte, en réponse aux défis socio-économiques des zones rurales, à condition qu'elle permette de rémunérer :

- Une **production alimentaire durable** et respectueuse de la santé et l'environnement, en améliorant les pratiques agronomiques par des mesures simples pour tous les agriculteurs de l'UE
- Des **prestations environnementales** rendues par les systèmes agricoles au service de la préservation des ressources naturelles (biodiversité, climat, eau, sol, air).

Aujourd'hui, la PAC ne répond plus à l'intérêt général ni attentes des citoyens et le « verdissement » lors de la réforme précédente s'est soldé par un **échec**. Face aux changements globaux (changement climatique, effondrement de la biodiversité, pollution généralisée de l'environnement, dégradation des sols...) et aux demandes citoyennes, la nouvelle PAC doit être cohérente avec les politiques environnementales européennes et nationales afin d'aller dans leur sens et non plus contre (Directive cadre sur l'eau, directive nitrates, réduction de l'utilisation des phytosanitaires, loi et plan biodiversité, Egalim...). La réforme en cours est pour nous celle « de la dernière chance ».

### OBJECTIFS DE LA PAC POUR FNE

France Nature Environnement assigne à la PAC deux grands objectifs :

1. Garantir la vocation **nourricière** de l'agriculture, en devenant une **Politique alimentaire et agricole commune (PAAC)**. La PAC devra viser à produire une alimentation saine, de qualité, de saison et de proximité pour la population européenne.
2. Garantir la **durabilité** de la production agricole par la **transition agroécologique** permettant le respect des équilibres naturels : biodiversité, climat (atténuation et adaptation), eau (qualité et quantité), sol, air. La PAC devra ainsi rémunérer des **prestations d'intérêt général** des agriculteurs, qui peuvent se traduire par des **aides conditionnées**, des **paiements pour services environnementaux (PSE)** et un **accompagnement de la transition agroécologique**. Les pratiques prenant en compte le **bien-être animal** devront également être encouragées.

## LES PRATIQUES A FAVORISER

Pour répondre à ces objectifs, le système agricole et alimentaire devra évoluer pour mettre en place les pratiques suivantes :

- Promouvoir une alimentation saine, de qualité, de saison et de proximité avec une réduction de la part de protéines animales au profit des protéines végétales
- Réduire l'usage des intrants (engrais et pesticides de synthèse, aliments, énergie, eau d'irrigation, etc.) et interdire les OGM et nouveaux OGM
- Planter et préserver des infrastructures agroécologiques (haies, arbres, bosquets, talus, bandes tampons...)
- Encourager la diversification des assolements et la rotation des cultures
- Introduire des légumineuses et privilégier des cultures moins gourmandes en eau, adaptées aux conditions climatiques locales
- Préserver les prairies permanentes et autres milieux herbacés (pelouses sèches, landes, etc.)<sup>1</sup>, les zones humides et leur fonctionnement en réseaux<sup>2</sup>
- Couvrir les sols, interdire le labour dans le sens de la pente
- Développer l'agroforesterie et les vergers haute-tige
- Soutenir les agricultures exemplaires comme l'agriculture biologique,

**Notre philosophie : s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature<sup>3</sup> pour accélérer la transition agroécologique en favorisant des pratiques permettant de répondre simultanément aux enjeux de biodiversité, climat (atténuation et adaptation), eau, sol et air.**

## DECLINAISON DE L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE DANS LES DISPOSITIFS DE LA PAC

La Commission européenne a proposé en juin 2018 une nouvelle architecture pour la PAC avec notamment la création d'un « éco-dispositif » ou Ecoscheme dans le premier pilier permettant de rémunérer des pratiques prenant en compte l'environnement.

France Nature Environnement souhaite promouvoir la transition agroécologique au travers de tous les dispositifs de la PAC :

### Pilier 1

Un **Ecoscheme**  
ambitieux et obligatoire

### Pilier 2

Un financement ambitieux  
pour les **mesures environnementales**

Une **conditionnalité** forte  
Un **cadre environnemental** ambitieux au niveau européen  
pour éviter les distorsions de concurrence

<sup>1</sup> premiers milieux naturels détruits par l'artificialisation et l'agriculture intensive selon les indicateurs suivants : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/principal-milieu-naturel-metropolitain-detruit-par-artificialisation> et <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/evolution-des-milieux-naturels-dans-les-secteurs-de-nature-remarquable>

<sup>2</sup> Ces milieux ont une valeur importante pour nos paysages, stockent du carbone et participent au bien-être animal en évitant l'élevage en batterie. Leur qualité floristique façonne la richesse de nos productions agricoles, notamment les fromages qui font la renommée de notre pays.

<sup>3</sup> <https://www.fne.asso.fr/publications/sfn>

## UNE CONDITIONNALITE FORTE

France Nature Environnement demande :

- Un **niveau d'exigences** renforcé par rapport à la conditionnalité actuelle, auquel il convient d'ajouter les mesures de l'actuel verdissement (rotation, prairies permanentes, infrastructures agroécologiques)
- Un renforcement des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) :
  - Une BCAE « **rotation** » avec un minimum de 5 cultures dont 1 légumineuse
  - Une BCAE « **prairies permanentes** » avec un ratio calculé au niveau régional, incluant toutes les surfaces herbacées y compris pelouses sèches et landes et avec un minimum de 5 espèces de flore sauvage différentes, une définition large de la notion de « prairies sensibles », qui doivent être préservées
  - Une BCAE « **infrastructures agroécologiques** » (haies, bosquets, mares, etc.) sans surfaces cultivées (les actuelles « surfaces d'intérêt écologique » intègrent des cultures, ce que FNE dénonce), avec un seuil de 7% de la Surface agricole utile (SAU) et l'absence de pesticides
  - La préservation des **zones humides** et **tourbières**
  - La **couverture** des sols et interdiction du labour dans le sens de la pente
- L'intégration ambitieuse des **Directives** Cadre sur l'Eau, Habitats-Faune-Flore, Oiseaux, Nitrates et Pesticides et d'exigences en matière de bien-être animal supérieures aux normes minimales

## UN ECOSCHÉME AMBITIEUX ET OBLIGATOIRE

France Nature Environnement demande :

- Un Ecoschème **obligatoire** à l'échelle de l'Etat membre
- Un minimum de 40 à 50% du **budget** du pilier I dédié à l'Ecoschème
- Des **paiements pour services environnementaux (PSE) et des paiements pour services de bien-être animal (PSBEA)**

## DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) FONDES SUR L'OBTENTION D'UN RESULTAT

France Nature Environnement propose la création de plusieurs dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE) :

**PSE « infrastructures agroécologiques » (IAE)**, constitué de véritables infrastructures agroécologiques (c'est-à-dire arbres, haies, mares, talus, bosquets, etc. répondant aux prescriptions locales de la trame verte et bleue<sup>4</sup> avec exclusion des surfaces cultivées et de l'usage de pesticides), avec notamment un paiement progressif selon le pourcentage d'IAE dans la surface agricole utile (SAU).

**PSE « gestion de l'assolement »**, approche systémique prévoyant une rémunération selon un nombre minimal de cultures, une part maximale de la culture principale, un pourcentage minimum de légumineuses, une rotation longue, un pourcentage minimal de couverture des sols.

**PSE « prairies »**, en prenant en compte l'ensemble des surfaces en herbes pâturées et/ou fauchées avec exclusion de l'usage de pesticides et avec un paiement progressif en fonction de l'âge de la prairie.

**PSE « agriculture biologique »**, avec une modulation du paiement par hectare selon les types de productions.

<sup>4</sup> Pour les IAE inclus dans cette trame.



## DES PAIEMENTS POUR SERVICES DE BIEN-ETRE ANIMAL (PSBEA) FONDES SUR L'OBTENTION D'UN RESULTAT

France Nature Environnement propose la création de plusieurs dispositifs de paiements pour services de bien-être animal (PSBEA) :

**PSBEA « porcins »** : engraissement a minima sur surface partiellement pleine avec litière, naissage avec truies en maternité libre et truies en gestation en groupe.

**PSBEA « volailles »** : absence de mutilations (épointage du bec et dégriffage), plein-air « super aménagé » (haies, arbres, afin que le parcours soit effectivement utilisé par les volailles).

**Pour les ruminants**, la fédération considère que l'accès au pâturage serait pris en compte dans le PSE « prairies ».

## UN DEUXIEME PILIER AMBITIEUX POUR LES MESURES ENVIRONNEMENTALES

France Nature Environnement demande :

- Une orientation vers la **résilience** des exploitations pour la gestion des aléas climatiques, sanitaires et économiques (diversification des productions, choix de cultures adaptées aux conditions climatiques, maintien des prairies et infrastructures agroécologiques, etc.).
- Un minimum de 50% du **budget** du pilier II dédié à l'environnement, hors **indemnité compensatoire pour handicap naturel (ICHN)** - en effet, il s'agit principalement d'une aide au revenu sans exigences environnementales.
- Des **mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)**<sup>5</sup> avec des cahiers des charges ambitieux (ex. agroforesterie, réduction des intrants, retard de fauche, etc.), une animation territoriale et dotées de financements suffisants avec la coexistence d'une approche « système » et d'une approche « ciblée » sur :
  - les zones humides, les captages d'eau potable et les espèces sauvages bénéficiant d'un plan d'action national et/ou régional,
  - les contrats pour les espaces agricoles et sylvicoles dans les sites Natura 2000 ainsi que dans les espaces et éléments identifiés au titre de la Trame Verte et Bleue<sup>6</sup> dans un document régional et/ou un document d'urbanisme
- L'exclusion de financements publics pour les barrages en travers de cours d'eau et les **retenues** individuelles et une éco-conditionnalité stricte des équipements de substitution insérés dans une gestion collective, concertée et transparente
- Des **investissements « non productifs »** pour restaurer des milieux naturels (haies, mares, vergers hautes-tiges, etc.) notamment dans les espaces et éléments identifiés au titre de la trame verte et bleue dans un document régional et/ou un document d'urbanisme

## DES ENGAGEMENTS DÉCLINÉS DANS LES AUTRES DISPOSITIFS

France Nature Environnement demande :

- Le maintien d'une aide couplée pour encourager la production de toutes les **légumineuses**, pour la consommation humaine et animale en intégrant les mélanges légumineuses / herbe.
- Le financement par la PAC des **projets alimentaire territoriaux (PAT)** en mettant l'accent sur la saisonnalité des produits.

<sup>5</sup> FNE demande aussi que la France utilise le FEADER pour financer des « mesures sylvoenvironnementales », outre les MAEC

<sup>6</sup> La Trame verte et bleue est une politique nationale notamment de synergie des politiques sectorielles. Elle décline la politique européenne de l'[infrastructure verte \(progrès accomplis et recommandations\)](#) correspondant à l'objectif n°2 de la [stratégie européenne Biodiversité](#)